

Réformes du collège et de la voie professionnelle : le gouvernement avance à marche forcée pour disloquer l'enseignement public et les statuts

Le ministre a publié les 23 et 25 mai 2023 deux circulaires : l'une devant organiser « *la découverte des métiers au collège* », et l'autre portant sur la création de « bureaux des entreprises » dans les lycées professionnels, et cela pour une application dès la prochaine rentrée.

Ces deux circulaires s'inscrivent dans la droite ligne d'un rapport gouvernemental datant du mois de mars, « *Quinze propositions pour consolider la relation entre l'Ecole et le monde économique* », et dans les annonces du Président Macron sur la réforme professionnelle.

L'objectif est clair : le président Macron et son gouvernement veulent soumettre l'enseignement public, les personnels et les élèves aux besoins du patronat.

Des milliers d'heures de cours supprimées en collège

Le ministre veut imposer aux élèves « *un RDV régulier avec le monde professionnel* » avec comme objectif « *de connaître, à l'issue du cycle 4, un panel élargi de métiers de l'ordre de 40 à 50, contre 10 à 15 aujourd'hui* ». Dès la classe de 5^{ème}, les programmes nationaux et les enseignements hebdomadaires seront fortement affectés puisque ces activités seraient intégrées « *dans l'emploi du temps des élèves [...] le plus possible en dehors des temps d'enseignement.* »

Les chefs d'établissements « *en lien avec les équipes pédagogiques* », seraient chargés de mettre en place ces nouvelles activités. Le ministre veut que les équipes suppriment elles-mêmes leurs propres heures de cours ! C'est inadmissible !

Le « Pacte » Macron-Ndiaye investit des « référents découverte des métiers » pour mettre au pas les personnels

Ces référents, qui auraient conclu un Pacte à 1250 euros, seraient dotés des prérogatives du chef d'établissement et de l'IA-IPR pour assurer « *la coordination des actions, ainsi que les rencontres avec les professionnels et les déplacements des élèves* » et « *veiller à la cohérence de l'ensemble de l'ensemble des activités programmées et de leurs liens avec les programmes disciplinaires* ». Cette nouvelle hiérarchie intermédiaire constitue une attaque contre les missions spécifiques de chaque corps et contre la liberté pédagogique.

Une Ecole territoriale subordonnée aux besoins du patronat local

Pour le ministre, « *la région est bien placée pour jouer ce rôle de tiers de confiance entre l'école et l'entreprise...* »

Ainsi, les recteurs définiraient un plan d'actions en concertation avec les régions pour l'information et l'orientation des élèves. La note de service prévoit que « *les équipes éducatives et pédagogiques [...] sont accompagnés et formés dans le cadre des écoles académiques de la*

formation continue ou des actions d'information proposées par la région ». Ce ne sont ni plus ni moins des formations-formatages pour faire accepter l'alternance Entreprise/Ecole qui va livrer une main d'œuvre quasi gratuite aux patrons.

Des « bureaux des entreprises » à la main du patronat

Jusqu'à maintenant, les PLP pouvaient intervenir en collège pour présenter les formations proposées dans leur établissement. Sauf que là, les « pactisés » devraient le faire obligatoirement, lettre de mission oblige, et les PLP pourraient être soumis aux prérogatives d'un « chef de bureau des entreprises » issu d'entreprises, de fédérations professionnelles, d'opérateurs de compétences, voire d'agences d'intérim.

Comme l'indique la note de service du 25 mai : le « bureau des entreprises », implanté dans chaque LP et LPO, travaille pour le « *bénéfice des partenaires économiques, des élèves, des étudiants, des apprentis, voire des stagiaires de la formation continue.* »

Il s'agit bien d'accélérer, au sein des lycées professionnels, la mixité des parcours et des publics, de développer l'apprentissage contre l'enseignement professionnel sous statut scolaire.

Pour mettre en place l'Ecole du futur de Macron, tous les statuts doivent être mis en pièce

Avec l'intervention des professeurs des écoles en sixième également dans le cadre du Pacte, le ministre entend concrétiser le corps unique de la maternelle jusqu'à la fin du lycée, et en finir avec les missions spécifiques des professeurs des écoles, PLP, DDFPT, certifiés, agrégés et Psyen.

En disloquant le cadre national de l'Ecole et en la subordonnant aux exigences du patronat, ces réformes s'attaquent tout autant aux autres corps des personnels de direction et personnels administratifs des LP, LGT et collèges.

La FNEC FP-FO exige le retrait de ces deux circulaires, qui constituent une attaque insupportable contre l'École publique et les statuts !

Elle appelle les personnels à se réunir dans les établissements, les écoles et les services pour prendre position et réaffirmer les revendications, à commencer par le retrait du « Pacte Macron-Ndiaye » et l'abrogation de la réforme Macron Borne des retraites.

Montreuil, le 30 mai 2023